

8 janvier 2021

RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

# SOMMAIRE

---

## Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1	Renouvellement de la convention avec l'association " le grain de blé "gérant un lieu de vie et d'accueil pour adultes handicapés	3
3	Admissions en non-valeur (ANV) Solidarité départementale	8

---

## Commission Infrastructures routières

8	Convention voirie départementale	11
9	Assainissement des plates-formes routières programme préalable 2021	23
10	Cession d'une parcelle départementale à la commune de Pontvallain	29
11	Cession de terrains sur la commune de La Bazoge	37
12	Déclassement d'un tronçon de la RD 91 bis et classement dans la voirie communale d'Yvré l'Evêque	45
13	Convention entre Sartel THD et le Département de la Sarthe sur la commune d'Avoise	49

---

## Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

18	Environnement	76
20	Changement de nom de la commune de Roëzé-sur-Sarthe	80

---

## Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

21	Tourisme	82
23	Aides aux sports	87

vendredi 8 janvier 2021

**Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale**

**DÉLIBÉRATION N° 1**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION " LE GRAIN DE BLÉ "GÉRANT UN LIEU DE  
VIE ET D'ACCUEIL POUR ADULTES HANDICAPÉS**

**Présents :** M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 14 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président du Conseil départemental à signer la convention ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention, avec l'Association « Le Grain de Blé », gestionnaire d'un lieu de vie pour personnes handicapées, visant à fixer les forfaits journaliers de cette structure, conformément au projet ci-annexé.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
Imc144744-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 8 janvier 2021

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

**DÉLIBÉRATION N° 3**

## ADMISSIONS EN NON-VALEUR (ANV) SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

**Présents** : M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés** : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

**Absents** : Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations**: Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote** : 14 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
 Vu le rapport de son Président,  
 Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
 Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accepter les admissions en non-valeur (ANV) hors successions, annexées au présent rapport d'un montant total de **15 286,74 €**.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
 Préfecture le 12/01/21  
 Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
 lmc144776-DE-1-1  
 Publication le 12/01/21  
 Pour le président du Conseil départemental  
 et par délégation,  
 Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
 Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

<b>ANV Hors Successions PH 6541-52-01279</b>	
Budget voté (BP + BS + DM)	10 000 €
Montant des engagements pris antérieurement	917,44 €
<b>Montant des nouveaux engagements</b>	<b>7 707,54 €</b>
Disponible	1 375,02 €

<b>ANV Hors Successions PA 6541-538-01271</b>	
Budget voté (BP + BS + DM)	55 000 €
Montant des engagements pris antérieurement	894,77 €
<b>Montant des nouveaux engagements</b>	<b>3 041,13 €</b>
Disponible	51 064,10 €

<b>ANV Hors Successions APA</b> <b>6541-550-01282</b>	
Budget voté (BP + BS + DM)	5 000 €
Montant des engagements pris antérieurement	0 €
<b>Montant des nouveaux engagements</b>	<b>4 538,07 €</b>
Disponible	461,93 €

vendredi 8 janvier 2021

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 8**

## CONVENTION VOIRIE DÉPARTEMENTALE

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 16 pour 0 contre 0 abstention



La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président à signer une convention avec la Communauté Urbaine d'Alençon relative à l'aménagement du carrefour des RD 338 / 55 / 55P sur la commune d'Arçonnay.

**HABILITE** le Président à signer une convention avec le Département de l'Orne relative à la réalisation de travaux de réparation d'un ouvrage sur la Sarthe situé sur la commune de Hauterive dans l'Orne et sur la commune de Villeneuve-en-Perseigne dans la Sarthe.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
lmc144745-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 8 janvier 2021

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 9**

## ASSAINISSEMENT DES PLATES-FORMES ROUTIÈRES PROGRAMME PRÉALABLE 2021

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 16 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'arrêter le programme préalable d'assainissement des plates-formes routières détaillé dans le tableau joint pour un montant de **1 163 110 €**.

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
Imc144777-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 8 janvier 2021

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 10**

## CESSION D'UNE PARCELLE DÉPARTEMENTALE À LA COMMUNE DE PONTVALLAIN

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 16 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu l'article L 1311-13 du CGCT,  
Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 30 janvier 2020,  
Vu la délibération du Conseil municipal de Pontvallain en date du 26 février 2020,  
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**PRONONCE** le déclassement du domaine public départemental de la parcelle nouvellement cadastrée section C n° 529 sur la commune de Pontvallain.

**AUTORISE** la cession de la parcelle départementale cadastrée section C n° 529 située à Pontvallain à la commune pour le prix symbolique de 1,00 €.

**PRÉCISE** que les frais de géomètre sont pris en charge par le Département.

**PRÉCISE** que cette cession fera l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

**HABILITE** la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents y afférents.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
Imc144743-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 8 janvier 2021

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 11**

## CESSION DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DE LA BAZOGE

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 16 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu l'article L. 1311-13 du CGCT,  
Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 19 février 2020,  
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**PRONONCE** le déclassement du domaine public départemental des futures parcelles situées le long de la RD 338 sur la commune de La Bazoge.

**AUTORISE** la cession de ces quatre nouvelles parcelles non cadastrées situées en bordure de la RD 338 sur la commune de La Bazoge pour le prix de 0,50 € du m<sup>2</sup> comme suit :

Environ 1 452 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame EDET, soit environ.....726,00 €,

Environ 1 953 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame SANTERRE, soit environ.....976,50 €,

Environ 894 m<sup>2</sup> à Monsieur LAKHMAISS, soit environ.....447,00 €,

Environ 550 m<sup>2</sup> à Monsieur RICHARD et Madame ROLLE, soit environ.....275,00 €.

**PRÉCISE** que les frais de géomètre sont pris en charge par le Département et les frais de publication au Service de la Publicité Foncière et droits de mutation par les acquéreurs.

**PRÉCISE** que ces cessions feront l'objet d'actes de vente rédigés en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

**HABILITE** la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à signer les actes administratifs à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
Imc141176-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**



vendredi 8 janvier 2021

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 12**

**DÉCLASSEMENT D'UN TRONÇON DE LA RD 91 BIS ET  
CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE D'YVRÉ  
L'EVÊQUE**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 16 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Yvré-l'Evêque en date du 3 novembre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** le déclassement d'un tronçon de la RD 91 bis du PR 0 + 806 au PR 0 + 750, sur une longueur de 56 mètres, en vue de son classement dans la voirie communale d'Yvré-l'Evêque, conformément au plan ci-joint.

**HABILITE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
lmc144738-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 8 janvier 2021

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 13**

## CONVENTION ENTRE SARTEL THD ET LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE SUR LA COMMUNE D'AVOISE

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 16 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu l'article L. 1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la Société SARTEL THD à occuper la parcelle cadastrée section B n° 444 à Avoise pour l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) d'une superficie d'environ 15 m<sup>2</sup>.

**PRÉCISE** que cette convention est consentie à titre gratuit et que la Société SARTEL THD se chargera de sa publication au Service de la Publicité Foncière.

**HABILITE** le Président à signer la convention et tous les documents y afférents.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
Imc144746-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 8 janvier 2021

**Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable**

**DÉLIBÉRATION N° 18**

## **ENVIRONNEMENT**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 17 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

**D'HABILITER** le Président à signer la convention jointe en annexe avec Energie Partagée Association pour la diffusion du documentaire « Après Demain » dans le cadre des animations du dispositif « Défi Eco-Marmiton », ainsi que les avenants s'y rapportant dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

**DE DESIGNER** M. François BOUSSARD pour siéger et représenter le Département au Comité Régional d'Alimentation.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
Imc144742-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 8 janvier 2021

**Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable**

**DÉLIBÉRATION N° 20**

## **CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE DE ROËZÉ-SUR-SARTHE**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de donner un avis favorable à l'orthographe du nom de la commune de Roëzé-sur-Sarthe, avec un tréma sur le premier « e ».

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
Imc144750-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**



vendredi 8 janvier 2021

**Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur**

**DÉLIBÉRATION N° 21**

## TOURISME

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatemts sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**Projet de création d'une voie verte entre Montval-sur-Loir et Bessé-sur-Braye avec liaison vers Saint-Calais.**

**ADOpte** le projet d'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau relative à la création d'une première voie verte entre Montval-sur-Loir et Bessé-sur-Braye avec liaison vers Saint-Calais.

**HABILITE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau relative à la création d'une première voie verte entre Montval-sur-Loir et Bessé-sur-Braye avec liaison vers Saint-Calais.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
Imc145137-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 8 janvier 2021

**Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur**

**DÉLIBÉRATION N° 23**

## **AIDES AUX SPORTS**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Patrice VERNHETTES.

**Excusés :** Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

**Absents :** Mme Elen DEBOST, M. Régis VALLIENNE.

**Procurations:** Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**VALIDE** la convention relative à la mise en place d'une signalétique et d'un balisage sur les itinéraires de Trail permanents, jointe en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention avec les Communes/ Communautés de communes partenaires.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 12/01/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210108-  
Imc144740-DE-1-1  
Publication le 12/01/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**